



Comité national pour la mobilisation contre la privatisation de La Poste pour un débat public et un référendum sur le service public postal

<http://www.appelpourlaposte.fr/>

26 Novembre 2008

Déménagement du territoire

Le gouvernement et la direction de La Poste tentent de rassurer usagers et élus sur les conséquences d'un changement de statut de La Poste, principalement pour ce qui concerne le maintien des missions de service public. La réalité est tout autre !

Service universel du courrier : un jour sur deux ?

Aujourd'hui, le pilier du service universel est la distribution du courrier 6 jours sur 7. Toutefois, la DGE (Direction générale des entreprises, un service de Bercy) présente dans une étude concernant le coût du service universel un étrange schéma où la distribution ne serait plus assurée que 3 jours par semaine dans les zones rurales et 5 jours par semaine dans les grandes agglomérations. Les « économies » sont évaluées à 500 millions d'euros par an, soit, approximativement l'équivalent de 10 000 emplois.

Certes, il ne s'agit pas encore d'une décision mais le fait que cette évaluation soit évoquée dans les bureaux ministériels représente une menace sérieuse. On nous rétorquera que le contrat de service public signé en juillet dernier et la définition du service universel contenue dans la directive européenne nous met à l'abri d'une telle situation.

C'est doublement faux.

D'une part, si dans le contrat de service public, l'engagement reste d'une distribution 6 jours sur 7 sur l'ensemble du territoire, le document précise que le périmètre du service universel pourra être revu lors de son exécution.

D'autre part, la directive européenne reste imprécise puisqu'elle indique que le service universel prévoit « la distribution du courrier **en principe** 5 jours sur 7 ». Qu'indique le principe ? Cette formulation ouvre la porte à toutes les dérogations.

Le facteur ne passera plus partout

Par ailleurs, un projet de la direction de La Poste expose clairement la généralisation des CIDEX (distribution regroupée dans des batteries de boîtes

aux lettres à l'entrée de villages ou de lotissement, par exemple). Aujourd'hui, ce type de distribution représente 1 % du total de la distribution. Dans 10 ans, La Poste estime que ce type de distribution devrait en représenter 37 %. Cela signifie clairement la remise en cause de la distribution au domicile !

C'est la fin du contact quotidien avec le facteur, un élément essentiel du lien social.

La transformation en APC et surtout en réseau commerçant, ça se poursuit, ça s'accélère !

La direction de La Poste affirme que toute évolution de la présence territoriale doit faire l'objet d'une concertation avec les élus locaux. Le discours « non officiel » est beaucoup moins rassurant. En effet, le directeur de l'Enseigne (nouvelle appellation du réseau des bureaux de poste) vient d'annoncer aux organisations syndicales que 3 000 bureaux (près de 30 % des bureaux existants), qui ont moins de 18 heures d'ouverture hebdomadaire devraient être transformés en APC ou hébergés chez un commerçant avant fin 2010. Quelle sera la marge de manœuvre lors de la concertation avec les élus ?

L'accessibilité bancaire, aussi en ligne de mire !

Le livret A reste est l'instrument principal de lutte contre l'exclusion bancaire. Or, si La Poste conserve l'obligation de distribuer le livret A à toute personne en faisant la demande, rien ne l'oblige à effectuer ce type d'opération dans l'ensemble des bureaux. C'est d'ailleurs ce qu'avaient souligné le directeur de La Banque Postale et le directeur de la stratégie du groupe La Poste dans leur réponse au rapport de la Cour des Comptes concernant LBP.

Ces attaques directes contre le service public postal ont été formulées très récemment, c'est-à-dire dans le contexte, pour la direction de La Poste et de sa tutelle (Bercy) d'une ouverture du capital. C'est la preuve formelle qu'un changement de statut ne garantit en rien le maintien des missions de service public, au contraire.

L'urgence est de redéfinir un service public postal qui tiendrait pleinement compte des besoins des populations. Seule une entreprise publique est en capacité d'accomplir ce service!

Appel contre la privatisation de La Poste, pour un débat public et un référendum sur le service public postal.

Les organisations syndicales, politiques et associatives signataires affirment que le service public postal appartient à tous les citoyens, c'est pourquoi elles demandent l'organisation d'un vrai débat public permettant l'implication des citoyens. Ils doivent pouvoir décider de l'avenir de La Poste par un référendum.

Sacrifiant l'intérêt général à l'aventure spéculative, le Gouvernement soutient le projet, annoncé brutalement début juillet, de transformation de La Poste en société anonyme et d'ouverture de son capital.

Quand on regarde ce qui s'est déjà passé en France, notamment avec France Télécom, EDF et GDF, ainsi qu'à l'étranger, cela s'appelle une privatisation. Nous la refusons !

Il s'agit d'une offensive sans précédent contre « le noyau dur du service public ». C'est une attaque contre un symbole cher à l'ensemble de la population. C'est une attaque contre une réalité vécue, celle d'un service ouvert à tous, efficace, garant de proximité et jouant un rôle social essentiel. Que deviendraient les plus fragiles ou les plus isolés de nos concitoyens en cas de banalisation de La Banque Postale, de réduction de tournées de facteurs, de fermeture massive de bureaux de poste ?

L'ensemble des organisations syndicales, politiques et associatives signataires :

- entendent s'opposer résolument à la privatisation de La Poste. La mobilisation de toutes et de tous doit contraindre le Gouvernement à y renoncer.
- exigent que le service public soit maintenu, modernisé et rénové afin de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire.

La Poste ne doit pas être une entreprise comme les autres. Sa vocation première, sa raison d'être c'est le service public. La Poste est un « service public national » qui est « la propriété de la collectivité », selon le préambule de la Constitution. Ce même texte définit l'égalité des droits et des devoirs, sans distinction d'origine ni de religion. Pour tous et partout, le droit à la communication, le droit à l'adresse, le droit au compte et l'accessibilité bancaire doivent figurer au premier rang des missions de La Poste.

Il est impensable que l'on puisse décider de son avenir, de la transformer radicalement sans consulter ses véritables propriétaires, les citoyens !

Sur ce sujet vital, la réflexion et la décision ne peuvent être réservées à tel ou tel cercle, aussi avisé qu'il se prétende. Il est légitime que la population, élargissant ainsi les nécessaires mobilisations des postières et des postiers, puisse débattre largement et s'exprimer directement. Si la démocratie c'est la liberté de choisir, encore faut-il que le choix soit possible. Il est juste que les citoyens, propriétaires et usagers de La Poste, les élus locaux et le monde associatif et bien sûr les postières et les postiers et leurs syndicats puissent défendre leur conception du service public. Ils sont, au-delà de la critique, à même de proposer une voie alternative à celle qu'on cherche à leur imposer au nom d'une prétendue fatalité.

D'autant que, partout en Europe et dans le monde, les privatisations postales ont engendré baisse de qualité de service, augmentation des tarifs et destructions d'emplois.

L'article 11 de la Constitution révisée ouvre le droit d'initiative citoyenne. Les citoyens doivent pouvoir décider de l'avenir de La Poste par référendum.

C'est pourquoi nous créons le Comité national de mobilisation contre la privatisation de La Poste, pour l'ouverture d'un débat public et un référendum sur le service public postal. Ce Comité est constitué des représentants des organisations syndicales, politiques et associatives déjà signataires et à venir. Il appelle à créer dans tout le pays des comités locaux, ayant pour but de rassembler toutes celles et tous ceux qui souhaitent atteindre ces objectifs.

Rédigé le lundi 15 septembre 2008